

**Commission scolaire des Découvreurs
ÉCOLE LES PRIMEVÈRES – JOUVENCE**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'établissement
tenue le 10 septembre 2018 à 19 h
à l'école Les Primevères
située au 1465, rue Félix-Antoine-Savard, Québec**

Étaient
présents :

M ^{me} Catherine Fournel	M. Evans Lévesque
M ^{me} Marie-Renée Coulombe	M ^{me} Nancy Gendron
M. Yan Castilloux	M ^{me} Chantal Tétreault
M ^{me} Vicky Savard	M ^{me} Hélène Beaulieu
M ^{me} Kim BeauBien	M ^{me} Édith Bélanger
M ^{me} Véronique White	M ^{me} Jacynthe Tassé
M ^{me} Marie-Eve Bouffard	M ^{me} Anne-Sophie Racine

Était aussi
présente :

M^{me} Linda Vallée, directrice

Secrétaire : M^{me} Sarah-Marie Bernard

Parole au public

1. Ouverture de l'assemblée

M^{me} Linda Vallée, directrice, ouvre l'assemblée. Elle souhaite la bienvenue aux membres et elle les remercie d'être présents. Elle invite les membres à se présenter.

¹ : document annexé

² : document électronique seulement

³ : document papier qui sera remis sur place

2. Vérification du quorum

M^{me} Linda Vallée constate le quorum.

3. Adoption du projet d'ordre du jour

Ouverture de l'assemblée

Vérification du quorum

Adoption du projet d'ordre du jour

Adoption et suivis au procès-verbal de la rencontre du 27 août 2018 ¹

Attentes de la direction et attentes des membres en lien avec le conseil d'établissement 2018 - 2019

Adoption des règles d'élection du président du conseil d'établissement

Élection d'un(e) président(e) du conseil d'établissement (art. 56 et 58)

Adoption des règles d'élection pour les postes prévus aux règles de régie interne

Élection d'un(e) vice-président(e) du conseil d'établissement (art. 60)

Nomination des représentants de la communauté

Nomination d'un (e) secrétaire des séances du conseil d'établissement

Nomination d'un(e) trésorier (ère) du conseil d'établissement

Nomination d'un représentant au comité de parents

Adoption du calendrier des séances du conseil d'établissement pour 2018 – 2019
(art. 67)

Règles de régie interne du conseil d'établissement ¹ (dépôt pour adoption)

Conflits d'intérêts et autorisation de divulgation de renseignements personnels ² (art.70)

¹ : document annexé

² : document électronique seulement

³ : document papier qui sera remis sur place

Activités nécessitant un déplacement à l'extérieur ou un changement aux heures régulières pour l'année 2018-2019

— *projets d'activités éducatives complémentaires acceptés pour l'année*

Information générale :

- a. de la directrice
- b. du personnel

Divers :

- a. Publicité
- b. Comité aire de desserte
- c. Élection provinciale

Levée de l'assemblée

C.E.-22-18-19-01 Il est proposé par M^{me} Catherine Fournel, appuyé par M^{me} Chantal Tétreault, d'adopter l'ordre du jour proposé.

4. Adoption et suivis du procès-verbal du 27 août 2018 ¹

Modifications :

Point 4: M^{me} Catherine Fournel indique un espace supplémentaire.

Présences : Accent mal positionné sur un prénom d'un membre du C.É. et un membre est noté présent alors qu'il était absent.

Suivis :

Travaux réalisés durant l'été à l'école Jouvence

Dégât d'eau : la situation est maintenant sous contrôle.

C.E.-22-18-19-02 Il est proposé par M^{me} Marie-Renée Coulombe, appuyé par M. Evans Lévesque, d'approuver le procès-verbal de la rencontre du 27 août 2018 avec les modifications mentionnées.

¹ : document annexé

² : document électronique seulement

³ : document papier qui sera remis sur place

5. Attentes de la direction et attentes des membres en lien avec le conseil d'établissement 2018-2019

Attentes de la direction :

La direction exprime qu'elle souhaite que le conseil d'établissement soit un lieu de collaboration et d'échange pour le bien des élèves. Il s'agit d'un travail d'équipe qui s'effectue chaque année. Le conseil d'établissement représente tous les membres du personnel.

M^{me} Catherine Fournel rappelle que le respect doit toujours prôner lors des assemblées.

M^{me} Linda Vallée présente un document expliquant le vocabulaire et les dossiers pouvant être présentés au conseil d'établissement. Les membres recevront le document par courriel.

6. Adoption des règles d'élection du président du conseil d'établissement

M^{me} Linda Vallée rappelle les obligations, les droits et les règles d'élection du président du conseil d'établissement. Selon les articles de loi 56 et 58, le poste de président doit être occupé par un parent. Concernant les modalités, le/la candidat(e) peut proposer un(e) candidat(e) ou être proposé(e). Le vote peut s'effectuer de manière consensuelle ou par vote secret. Concrètement, le principal rôle du président consiste en l'animation du CÉ. Il s'assure du bon déroulement de la réunion, en régulant les interactions, en distribuant le temps de parole, etc. Le président a un pouvoir de prépondérance. Il a donc le pouvoir de trancher une décision ou un vote qui arriverait égalitaire.

C.E.-22-18-19-03 Il est proposé par M^{me} Jacynthe Tassé, appuyé par M^{me} Véronique White, d'approuver les règles d'élection du président du conseil d'établissement.

7. Élection d'un(e) président(e) du conseil d'établissement (art. 56 et 58)

M. Evans Lévesque propose M^{me} Catherine Fournel.

C.E.-22-18-19-04 M^{me} Catherine Fournel est élue à l'unanimité comme présidente du conseil d'établissement de l'école Les Primevères – Jouvence.

¹ : document annexé

² : document électronique seulement

³ : document papier qui sera remis sur place

8. Adoption des règles d'élection pour les postes prévus aux règles de régie interne

M^{me} Linda Vallée souligne que les règles d'élection pour les différents postes qui sont à combler sont les mêmes que pour l'élection de la présidente.

9. Élection d'un(e) vice-président(e) du conseil d'établissement (art. 60)

M^{me} Linda Vallée rappelle le rôle du vice-président, lequel est le substitut du président. Il peut ainsi présider les rencontres en cas de non-disponibilité du président.

M^{me} Catherine Fournel propose M. Evans Lévesque.

M^{me} Chantal Tétreault se propose.

C.E.-22-18-19-05 M^{me} Chantal Tétreault est élu à l'unanimité comme vice-présidente du conseil d'établissement de l'école Les Primevères – Jouvence.

10. Nomination des représentants de la communauté

M. Réjean Martel, ancien représentant, sera contacté par la présidente afin de connaître son intérêt au poste de représentant de la communauté.

11. Nomination d'un(e) secrétaire des séances du conseil d'établissement

M^{me} Laura Drolet est nommée secrétaire du conseil d'établissement.

12. Nomination d'un(e) trésorier (ère) du conseil d'établissement

Le rôle du trésorier est rappelé : il n'y a pas de manipulation directe d'argent. Les sommes sont gérées par la commission scolaire, dont les frais de secrétariat, les frais de fonctionnement et le remboursement de gardiennage. À la fin de l'année scolaire, le trésorier remet un bilan à la commission scolaire. Les outils de suivis sont déjà existants.

Proposition de mise en candidature :

M^{me} Chantal Tétreault propose M. Yan Castilloux.

C.E.-22-18-19-06 M. Yan Castilloux est élu à l'unanimité au poste de trésorier du conseil d'établissement de l'école Les Primevères-Jouvence.

13. Nomination d'un représentant au comité de parents

¹ : document annexé

² : document électronique seulement

³ : document papier qui sera remis sur place

M. Evans Lévesque se propose.

M^{me} Catherine Fournel propose M^{me} Véronique White comme substitut si M. Evans Lévesque devait s'absenter.

M^{me} Véronique White propose M^{me} Marie-Eve Bouffard qui accepte le poste de substitut.

M. Evans Lévesque est nommé représentant au comité de parents et M^{me} Marie-Eve Bouffard est nommée substitut.

14. Adoption du calendrier des séances du conseil d'établissement pour 2018 – 2019 (art. 67)

M^{me} Linda Vallée rappelle que les rencontres auront lieu le mardi de la 3^e semaine ou de la dernière semaine du mois. Habituellement, les rencontres ont lieu tous les mois.

Le mardi 23 octobre [Jouvence]
Le mardi 4 décembre [Les Primevères]
Le mardi 22 janvier [Jouvence]
Le mardi 19 février [Les Primevères]
Le mercredi 20 mars [Jouvence]
Le mardi 23 avril [Les Primevères]
Le mardi 21 mai [Jouvence]
Le mercredi 12 juin [Les Primevères]
Le lundi 26 août [Jouvence]

C.E.-22-18-19-07 Il est proposé par M^{me} Marie-Eve Bouffard, appuyé par M^{me} Kim BeauBien, d'adopter le calendrier des séances du conseil d'établissement pour 2018 – 2019 à l'école Les Primevères-Jouvence.

15. Règles de régie interne du conseil d'établissement ¹ (dépôt pour adoption)

En ce qui concerne les règles de régie interne du conseil d'établissement, un document les explicitant a été remis aux membres. Les aspects les plus importants sont abordés.

Ensuite, M^{me} Catherine Fournel rappelle l'importance d'aviser l'école en cas absence afin d'obtenir le quorum pour que la réunion ait lieu.

Lorsque la rencontre se poursuit jusqu'à 21h30, il est de nouveau décidé que les membres du conseil d'établissement votent afin de décider si la rencontre se prolonge ou si les sujets qui n'ont pas été abordés sont reportés à la rencontre suivante.

Avant d'adopter les règles de régie interne, M^{me} Catherine Fournel rappelle que les débats et discussions doivent avoir lieu au C.É et non par courriel. M^{me} Linda Vallée ajoute que

¹ : document annexé

² : document électronique seulement

³ : document papier qui sera remis sur place

les discussions sur des membres du personnel spécifiques ne peuvent pas avoir lieu lors du C.É.

C.E.-22-18-19-08 Il est proposé par M^{me} Anne-Sophie Racine appuyé par M^{me} Chantal Tétreault, d'adopter les règles de régie interne de l'école Les Primevères-Jouvence.

16. Conflit d'intérêts et autorisation de divulgation de renseignements personnels² (art. 70)

Les formulaires de renseignements personnels et de conflit d'intérêts sont distribués et récupérés.

17. Activités nécessitant un déplacement à l'extérieur ou un changement aux heures régulières pour l'année 2018 – 2019

— projets d'activités éducatives complémentaires acceptés pour l'année

M^{me} Linda Vallée indique que l'école recevra un montant lié aux sorties éducatives. Des modalités sont à venir quant au montant et à son utilisation.

M^{me} Linda Vallée présente globalement les propositions d'activités et de sorties éducatives des deux écoles.

C.E.-22-18-19-09 Il est proposé par M^{me} Marie-Renée Coulombe appuyé par M^{me} Nancy Gendron, d'approuver les activités nécessitant un déplacement à l'extérieur ou un changement aux heures régulières pour l'année scolaire 2018-2019 à l'école Les Primevères-Jouvence.

M^{me} Hélène Beaulieu présente le projet Airpal pour les élèves du 3^e cycle. Grâce à la vente de billets de tirage, l'enfant peut diminuer sa facture de sorties éducatives.

C.E.-22-18-19-10 Il est proposé par M^{me} Chantal Tétreault appuyé par M. Evans Lévesque, d'approuver le projet Airpal pour l'année 2018-2019 à l'école Les Primevères-Jouvence.

Les enseignantes de 3^e année de l'école Les Primevères demandent de procéder à une collecte de sang, en collaboration avec Héma-Québec.

C.E.-22-18-19-11 Il est proposé par M^{me} Véronique White appuyé par M^{me} Anne-Sophie Racine, d'approuver la collecte de sang pour l'année 2018 -2019 à l'école Les Primevères.

¹ : document annexé

² : document électronique seulement

³ : document papier qui sera remis sur place

18. Information générale

a. de la présidente

M^{me} Catherine Fournel remercie les membres pour sa nomination.

b. de la directrice

M^{me} Linda Vallée a donné un document aux membres. Celui-ci contient des exemples de sujets pouvant être traités lors des C.É ainsi qu'une définition des termes : proposition, approbation...

c. du personnel;

Aucune information.

19. Divers

Aucun autre point n'a été soulevé.

20. Levée de l'assemblée

M^{me} la présidente remercie les membres et annonce la levée de l'assemblée à 21h34.

C.E.-22-18-19-12 Il est proposé par M^{me} Hélène Beaulieu, appuyé par M^{me} Marie-Eve Bouffard, d'approuver la levée de l'assemblée à l'école Les Primevères-Jouvence.

Linda Vallée
Directrice
École Les Primevères-Jouvence

Catherine Fournel
Présidente
Conseil d'établissement
École Les Primevères-Jouvence

¹ : document annexé

² : document électronique seulement

³ : document papier qui sera remis sur place